

Il faut un commencement à toute entreprise



Avec de bons conseils, vous mettez en œuvre les bonnes stratégies de réussite et de croissance pour votre entreprise.

SE LANÇER EN AFFAIRES PEUT ÊTRE GRISANT, extrêmement stimulant, mais aussi intimidant, et le plus extraordinaire, c'est que vous donnez libre cours à votre passion. Les tâches d'un propriétaire de petite entreprise sont nombreuses : élaboration de stratégies, exploitation au jour le jour, comptabilité, etc. Heureusement, vous n'êtes pas obligé de *tout* faire tout seul.

En vous constituant un réseau composé d'autres propriétaires d'entreprise d'expérience et de membres de professions libérales – avocats, notaires, comptables, conseillers – vous saurez plus facilement adopter les stratégies propices à la réussite et à la croissance. Vous serez surpris de découvrir à quel point les gens sont généreux de leur temps et de leurs connaissances.

Le plus important, c'est de réunir les bons conseillers officiels et non officiels. Apprenez tout ce que vous pouvez auprès de ces conseillers, tirez profit des ressources énumérées plus loin et suivez des cours de perfectionnement en classe ou en ligne. Une fois que vous aurez noué ces liens inestimables, n'hésitez pas à faire appel à votre réseau le plus souvent possible. Il vous faut du temps pour vous concentrer sur vos points forts et vous ne voudriez surtout pas rater des occasions d'affaires parce que vous êtes trop occupé pour les saisir.

Ressources à l'intention des propriétaires d'entreprise et des entrepreneurs

Communiquez avec les organismes qui offrent du développement professionnel et des occasions de se rapprocher d'autres gens d'affaires dans votre domaine ou au sein de votre communauté, notamment :

- Votre chambre de commerce
- Votre municipalité
- Collèges et universités
- Réseaux d'affaires
- Organismes de votre secteur
- Associations professionnelles

Consultez votre conseiller

Les conseillers spécialisés en entreprise peuvent orienter les propriétaires dans de nombreux domaines, dont les suivants :

- Gestion distincte des finances personnelles et d'entreprise
- Production de revenus fiscalement avantageux
- Évaluation des options de financement et planification du remboursement des emprunts

- Protections d'assurance pour vous et votre entreprise
- Recommandations d'experts offrant des conseils spécialisés

Si votre entreprise est en pleine croissance et que vous recherchez des stratégies pour soutenir son essor, vous trouverez dans le prochain numéro de *Solutions* un article sur les entreprises en phase de croissance. ■



© 2015 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

CS1759E PRINTemps 2015

AVEC LES COMPLIMENTS DE :